

**Arrêté n° 21/007/CM**

**Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération AGER 003-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'assainissement Est ;
- L'article 97.4. du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Est, modifié par l'avenant 3 du 14 décembre 2017.

**CONSIDÉRANT**

- Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est et d'en désigner les membres, conformément à l'article 97.4 modifié.

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est, s'établit comme suit :

## **ÉLUS MÉTROPOLITAINS**

- Monsieur Didier REAULT,  
Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'Eau, à la GEMAPI,
- Monsieur Laurent SIMON,  
Vice-Président du Territoire Marseille-Provence délégué à l'Eau au Pluvial et à la Préservation des milieux, Conseiller de la Métropole, Maire de Plan-de-Cuques,

## **ADMINISTRATION**

- Monsieur Domnin RAUSCHER,  
Directeur Général des Services du Conseil de Territoire Marseille-Provence,  
Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Madame Valérie-Anne MERCIER,  
Conseillère technique – Direction Générale des Services
- Madame Nathalie PERRIN,  
Directeur du Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence par intérim,

## **REPRÉSENTANTS DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT EST**

- Monsieur Fabien PINNA,  
Directeur de la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM),  
Directeur de la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM),
- Madame Sandrine MOTTE,  
Directrice Générale de la Société des Eaux de Marseille, gérante de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM),
- Madame Marie BORNJ,  
Directrice Générale déléguée de la Société des Eaux de Marseille (SEM),
- Madame Philippe GRESSIER,  
Directeur Financier de la Société des Eaux de Marseille (SEM),
- Monsieur Pascal LAURENS,  
Directeur commercial et contractuel de la Société des Eaux de Marseille (SEM).

### **Article 2**

Monsieur Didier REAULT assure la présidence du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Est.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent SIMON assure cette même présidence.

**Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

**Martine VASSAL**